

DEMANDE DE PASSEPORT

Les demandes et retraits se font uniquement sur rendez-vous 04.92.33.20.00

Afin de faciliter votre démarche il est conseillé de remplir une pré-demande en ligne :

<https://ants.gouv.fr/moncompte/s-inscrire>

Pour toute demande : fournir la date et le lieu de naissance des parents.

Pièces à présenter lors du rendez-vous dans tous les cas

- **L'imprimé de pré-demande** (le cas échéant) ou numéro
- **1 photo récente** en couleur moins de 6 mois (35x45 – norme AFNOR NFZ 12010)
- **Carte nationale d'identité**
- **Ancien passeport** (en cas de renouvellement)
- **Justificatif de domicile** récent moins d'un an **au nom du demandeur (1) : présenter l'original** (facture EDF, Télécom, Impôt, Eau, quittance d'assurance habitation en cours de validité ...). Si le demandeur est hébergé, joindre le justificatif de l'hébergeant, une attestation sur l'honneur d'hébergement et la photocopie de la carte d'identité de l'hébergeant.
- **Copie d'acte de naissance de moins de 3 mois** (à demander à la mairie du lieu de naissance sauf si le lieu de naissance est une ville dont l'état civil est dématérialisé)

Pièces complémentaires pour une personne mineure (qui doit être présente et accompagnée d'un de ses parents)

- Carte nationale d'identité ou passeport du parent qui accompagne l'enfant en cours de validité
- Livret de famille
- Jugement de divorce ou convention
- En cas de garde alternée : justificatif de domicile et copie de la carte d'identité ou passeport en cours de validité de l'autre parent.

Timbre fiscal (bureau de tabac) ou dématérialisé (site : www.timbres.gouv.fr)

- 86 € pour personne majeur
- 42 € pour mineur de 15 ans et +
- 17 € pour un mineur de moins de 15 ans

Pièces complémentaires selon les cas :

- **Copie d'acte de mariage de moins de 3 mois** si changement d'état civil suite à un mariage
- **Jugement de divorce** si utilisation de nom d'usage de l'ex-conjoint
- **Copie d'acte de décès** du conjoint

En cas de perte de l'ancien passeport : formulaire cerfa 14011*02 + **une pièce d'identité pour les majeurs** (document avec photo : carte vitale, permis de conduire, permis de chasse...)

En cas de vol de l'ancien passeport : **déclaration de vol** établie en gendarmerie ou au commissariat de police + **une pièce d'identité pour les majeurs** (document avec photo : carte vitale, permis de conduire, permis de chasse...)